

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Septembre 1879.

Bulletin politique.

Un article du Figaro intitulé « la République inquiète » a été fort remarqué. Voici la conclusion de cet article signé d'un pseudonyme :

« Il n'entre point dans ma pensée de critiquer cette manière de raisonner avec les périls de la patrie. A quelque point de vue que l'on se place, il est certain que la République n'inspire plus au pays assez de confiance pour que celui-ci se croie autorisé à négliger les ressources, si précaires qu'elles soient, qu'il pourra trouver au sortir du régime actuel.

« Qu'est-ce qui a créé cet état précaire ? On ferait un trop long article si l'on voulait répondre à une semblable question. Ma tâche, aujourd'hui, se borne à constater dans quel malaise politique nous sommes ; on ne peut pas dire que ce soit le prétendant royaliste, ou le prétendant monarchiste, ou même, jusqu'à présent du moins, les rapatriés de Nouméa, qui rendent la République si craintive. Quel est donc le spectre qui la terrifie ? — Cherchez le Spectre. »

« Cherchez le Spectre ! dirons-nous à notre tour aux républicains. Est-ce Blanqui ? Est-ce Rochefort ? Est-ce Clémenceau ? »

« Il est certain que le pays n'est pas confiant ; il sent qu'il marche à grands pas vers l'inconnu. En attendant, dès aujourd'hui on en est à redouter une revanche de la Commune. D'autre part, le commerce, l'industrie, l'agriculture subissent une crise redoutable. De toutes parts la confiance fait défaut. Aussi bien, le retour à Paris des Chambres et des communards, les conflits prévus entre le Sénat et la Chambre, les ardentes discussions auxquelles donneront

lieu les lois Ferry, — tout cela n'est pas fait pour inspirer une confiance illimitée.

« La vérité c'est que l'état de choses actuel manque complètement de stabilité. Sous la même étiquette, nous avons eu depuis huit ans cinq ou six gouvernements différents, et nous ignorons quels avatars la République aura encore à subir avant de disparaître.

« Ce qu'on pourrait souhaiter de mieux, c'est que la situation pût se prolonger, sans trop de dommages, jusqu'à l'époque des prochaines élections législatives. Alors les électeurs, éclairés par une triste expérience, choisiront évidemment des députés contraires aux institutions républicaines, et probablement on verra se passer quelque chose d'analogue à ce qui s'est produit aux élections de 1874. Si les choses se passaient ainsi, et si une majorité réactionnaire succédait à la majorité impuissante d'aujourd'hui, la plus grande partie du malaise qui pèse sur le pays disparaîtrait.

« Les républicains nous racontent docilement que depuis quatre-vingts ans aucune monarchie n'a pu tenir en France.

« C'est possible ! Mais nous en sommes-nous bien trouvés ? — La France a-t-elle donc gagné en considération et en importance ? La France de 1879 peut-elle parler à l'Europe comme celle de Louis XIV, ou même comme celle de Louis XVI, ou de Charles X ?

« La France de Louis XVI a affranchi l'Amérique, la France de Charles X a affranchi la Grèce. Et la France de 70 à 79 ?... »

« Il est un argument plus simple encore, et nous engageons les républicains à le méditer modestement. Depuis quatre-vingts ans, aucune Monarchie n'a pu tenir, c'est malheureusement vrai ; mais les Républiques ont-elles pu vivre ? Les trois échantillons que nous avons eus sont à peine arrivés, en les additionnant, à la durée de l'une de ces monarchies.

« Même au dix-neuvième siècle, la Monarchie est plus vivace que la République.

« C'est qu'elle a pour elle des états de service qui s'imposent à l'admiration, non-seulement de nos ennemis du dehors, mais des esprits qui, au dedans, se laissent le plus malheureusement circonvenir par le révolutionnarisme né de la philosophie du XVIII^e siècle.

« Un député du centre droit, qui ne saurait être accusé d'une partialité bien grande pour la Monarchie, représentée par la branche aînée de la Maison de Bourbon, relevait un jour ces états de service dans une lettre adressée à M. Laboulaye et qu'il n'est pas inopportun de rappeler :

« Mon cher collègue, écrivait-il, vous venez de publier dans le Journal des Débats une lettre particulièrement adressée aux députés du centre droit. Permettez à l'un des plus modestes membres de ce groupe politique de vous faire connaître les réflexions que lui a inspirées votre langage calme et élevé.

« Vous nous accusez d'avoir pour objectif la Monarchie traditionnelle, libérale et parlementaire.

« J'aime à rappeler à un illustre professeur comme vous que nous devons :

« La Normandie et la Touraine à Philippe-Auguste.

« Le Berry à Philippe I^{er}.

« Le Languedoc à Philippe le Hardi.

« Que le mariage de Philippe le Bel avec la comtesse Jeanne nous a valu la Champagne.

« Que Philippe VI nous a donné le Dauphiné.

« Que Charles VII nous a légué la Guienne conquise sur l'Angleterre.

« Que Louis XI ajouta à la France, par voie d'hérédité ou de don reçu, la Bourgogne, la Picardie, l'Anjou et la Provence.

« Que François I^{er} fit la conquête de la Marche et du Bourbonnais.

« Que Henri IV ajouta à la couronne de France le comté de Foix, le Limousin, la Gascogne et le Béarn.

« Que c'est à Louis XIV que nous devons l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté et le Roussillon. Que c'est encore à lui que nous devons la belle et regrettée Alsace.

« Que c'est la succession du roi Stanislas qui nous a donné la Lorraine.

« Que c'est à une habile négociation du roi Louis XV qu'est due la Corse.

« Que la noble et chevaleresque susceptibilité du roi Charles X nous conquit nos possessions d'Afrique.

« Convenez, mon cher collègue, que les états de service de la République en France ne valent pas les états de service de la Monarchie, et que ceux qui ont relevé les faits racontés par l'histoire, que vous enseignez avec tant d'autorité, ont quelques raisons légitimes d'être fiers de l'héritage de la royauté française... »

Chronique générale.

« Le scrutin qui a eu lieu dimanche à Bordeaux n'a donné aucun résultat définitif, mais il a une importance considérable.

« M. Blanqui arrive en tête de liste, réunissant à lui seul plus de voix que ses concurrents ; il n'est point cependant élu, car le nombre des suffrages qu'il a recueillis est loin de représenter le quart des électeurs inscrits.

« Ainsi, d'une part, le vieux démagogue l'emporte sur le cabinet, sur l'opportunisme, et de l'autre, le succès complet de la manifestation radicale est remis à quinzaine.

« Le ministère est battu, et, comme il fallait s'y attendre, la République française cherche — inutilement — à dégager M. Gambetta de toute solidarité dans la défaite du pouvoir.

« La leçon infligée aux serviteurs dociles par le maître qui les abandonne est aussi dure que vains sont les conseils adressés aux radicaux.

« Il suffit de lire les journaux d'extrême gauche pour apprécier le caractère de la lutte entre les frères ennemis, lutte qui tourne à la confusion de la République, avec ou sans épithète.

« Pour nous, nous constatons qu'entre la politique des repus et celle des exclus, la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FAIS CE QUE TU FAIS.

« La leçon d'écriture vient de finir. Le père Chanette, notre vieux maître, regagne sa chaire, le dos arrondi, les deux mains dans les poches de sa grande houpelande. Il tire lentement son vaste mouchoir à carreaux, pour essayer ses lunettes, avant de passer à un autre exercice. Tout à coup, il se retourne, replonge le mouchoir à carreaux dans les profondeurs de sa poche, ramène ses épais sourcils sur ses yeux, et s'écrie :

« Ce sera donc toujours la même chose ! Conrad, Limousin, Kieffer, pourquoi êtes-vous debout ? »

« Les écoliers, comme on le sait, s'ennuient toujours un peu dans les écoles ; ils ont toujours des inquiétudes dans les jambes : aussi profitent-ils du moindre prétexte pour se lever d'un air affairé ; cela fait grand plaisir de se lever un peu quand on a été longtemps assis.

« Comme si on avait besoin de se lever, continue le père Chanette, pour ranger un cahier d'écriture dans un carton que l'on a sous la main !

« Au fait, le père Chanette a raison ; mais pourquoi

s'adresse-t-il particulièrement à Conrad, à Limousin et à Kieffer, puisque la moitié de la classe est debout ?

« Le père Chanette produit un petit bruit sec avec sa langue ; les écoliers timides retombent assis avant qu'il ait eu le temps de compter jusqu'à trois ; les écoliers effrontés prennent un air distrait, et font semblant de n'avoir pas entendu ; quelques-uns même poussent le sans-gêne jusqu'à s'étirer les bras. Moi, aujourd'hui, je ne suis ni dans les timides ni dans les effrontés, car je ne me suis pas levé du tout.

« Je ne me suis pas levé, et cependant, moi aussi, j'ai des inquiétudes dans les jambes ; mais je me sens lâche, mou et indolent. Ma mère dit que c'est à cause du printemps ; mon père prétend que c'est un effet de la paresse ; et moi je crois bien que c'est un effet de ces deux causes combinées.

« J'ai les yeux bien ouverts, du moins à ce qu'il me semble, et cependant je vois les choses et les personnes comme dans un nuage ou comme dans un rêve. La joue appuyée sur la paume de ma main droite, je regarde la poussière fine qui monte entre les tables, d'un gris bleuâtre à l'ombre, blonde et dorée lorsqu'elle est entrée dans un rayon de soleil ; et c'est à travers cette poussière que j'entrevois mes camarades. Otto lèche un pâté qui est venu, je ne sais d'où, s'abattre au beau mi-

lieu de sa page d'écriture. Fritz répand sur la sienne de la belle poudre bleue qu'il a tirée d'une ancienne boîte à plumes de fer. Le père de Fritz est riche, on dit qu'il est avare. Je me figure que Fritz l'est aussi, car il ne donne jamais de sa belle poudre bleue à personne. Hermann coupe la table avec son canif ; le canif est fraîchement émoulu, car la lame lance des éclairs ! Et puis, toujours cette poussière d'or qui danse au soleil.

« Enfin, Müller, à qui est-ce que je parle ? Te décideras-tu, à la fin ?

« Müller, c'est moi, et c'est à moi que s'adressent ces paroles prononcées par le père Chanette d'une voix sévère et cavernueuse.

« Je tremaille, et je me réveille comme d'un songe. Il paraît que le père Chanette m'a déjà adressé la parole. Comme je ne doute pas de ce qu'il me veut, je ne sais quelle figure faire ; et, naturellement, tous les autres se mettent à rire.

« Je regarde le père Chanette ; il tient à la main un petit volume que je connais bien : c'est l'Abnégé de l'Histoire sainte, dont nous apprenons une page tous les jours. Un de ses doigts est passé entre les feuillets du livre ; par-dessus le livre, qu'il appuie contre son nez, et par-dessus ses lunettes, le père Chanette me contemple avec des regards surpris et irrités.

« Je regarde mes camarades. La scène a changé

brusquement autour de moi, sans que je m'en sois aperçu. Tous les écoliers sont assis. Où donc ai-je été prendre qu'il y en avait une bonne moitié debout ? Ils ont tous leur Histoire sainte ouverte devant eux sur la table, et ils ont tous les yeux fixés sur moi. J'ai certainement rêvé que mon camarade Otto l'échait un pâté sur sa page d'écriture, que Fritz répandait de la poudre bleue, et qu'Hermann coupait la table avec son canif ; je ne vois plus trace ni de pâté, ni de poudre bleue, ni de canif. De deux choses l'une : ou bien j'ai rêvé tout cela, et je n'en serais pas surpris ; ou bien je l'ai vu réellement, et j'ai fait un petit somme depuis, ce qui est terrible à penser.

« Pour la troisième et dernière fois, te décideras-tu ? me dit lentement le père Chanette, au milieu d'un silence de mort.

« Mes voisins pouffent de rire, ce qui ne les empêche pas, par esprit de corps, de venir charitablement à mon aide. Mon voisin de droite fourre précipitamment mon cahier d'écriture dans mon carton ; mon voisin de gauche me pousse sous le nez mon livre d'Histoire sainte, ouvert à la page 35.

« Leçon du jour ! dit le père Chanette d'un ton bref et sévère.

« Je commence seulement à comprendre que le père Chanette va nous lire et nous expliquer la leçon du jour. Mais j'ai la tête tellement lourde que

grande majorité des électeurs bordelais a honnêtement dédaigné de faire un choix.

Des milliers d'abstentions (16,750 sur 21,149 inscrits) ont affirmé le dégoût profond qu'inspirent les perfidies de l'opportunisme et les déclamations de la démagogie.

Le scrutin du 31 août atteste que le vide se fait autour des représentants hypocrites ou cyniques de la Révolution.

MOUVEMENT DES PRÉFETS.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Nous avons dit que le conseil des ministres s'était occupé, dans sa réunion d'hier, du mouvement préfectoral (1) qui est rendu nécessaire par les vacances des Bouches-du-Rhône, de Meurthe-et-Moselle et de la Dordogne, dont les titulaires ont été nommés conseillers d'Etat. On a discuté les candidatures proposées par le ministre de l'intérieur, mais aucune résolution définitive n'a encore été prise.

« C'est mercredi prochain que le conseil statuera et le mouvement sera, dans ce cas, publié jeudi matin au Journal officiel.

« Il avait été question de nommer à la préfecture des Bouches-du-Rhône M. Camescasse, préfet actuel du Pas-de-Calais. Mais cet honorable fonctionnaire, pour des raisons personnelles, préfère garder son poste. Pour la préfecture des Bouches-du-Rhône, il est question de M. Poubelle, préfet du Doubs. Pour la préfecture de la Dordogne, on désigne M. Thomson, préfet actuel de la Drôme, qui a fait preuve de réelles qualités administratives. Pour la préfecture de Meurthe-et-Moselle, il est question de M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire.

« Le mouvement sera tout entier hiérarchique, et il ne portera, par conséquent, que sur des préfets en fonctions, sauf une ou deux exceptions.

« Parmi les autres préfets qui doivent recevoir de l'avancement, on cite M. Granet, préfet de la Lozère, qui est désigné pour la préfecture de Maine-et-Loire.

« Un certain nombre de sous-préfets passeront préfets : on cite notamment M. Bossu, sous-préfet d'Alais, qui serait nommé préfet de la Lozère.

« Il y aura lieu de remplacer aussi M. d'Artigues, préfet de la Corse, qui a demandé à être mis en disponibilité. Il est question de nommer à sa place un ancien magistrat. M. de Lestaubière, préfet d'Alger, sera probablement l'objet d'un déplacement. Ajoutons que deux ou trois préfets ou sous-préfets, qui n'ont pas fait preuve de capacités suffisantes, seront appelés à d'autres fonctions.

« Le mouvement, on le voit, aura une certaine étendue ; il comprendra 20 ou 25 nominations. »

On remarque dans cette note de l'Agence Havas que l'on dispose de la préfecture de Maine-et-Loire comme si elle était vacante, mais sans indiquer ce qu'il advient du titulaire actuel, M. Abdou Béchade.

je suis obligé de faire un grand effort de volonté et de mémoire pour me rappeler que tous les jours, à la même heure, l'explication de l'Histoire sainte suit la récitation, qui vient elle-même après la leçon d'écriture.

Néanmoins, à la réflexion, il me vient un scrupule, et il me semble que le père Chanette se trompe ; d'habitude, il n'explique la leçon du lendemain qu'après nous avoir fait réciter celle du jour. Je me penche vers mon voisin, et je lui demande tout bas :

— Pourquoi ne récite-t-on pas l'Histoire sainte aujourd'hui ?

Ma demande n'a rien de risible, et cependant mon voisin est pris d'un violent accès de fou rire.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demande le père Chanette d'un ton sévère.

Pour se justifier, mon voisin se lève et dit :

— Müller me demande pourquoi on ne récite pas la leçon d'Histoire sainte aujourd'hui.

Tout la classe part d'un immense éclat de rire ; le père Chanette, d'un air profondément découragé, laisse tomber ses deux bras, et penche son menton sur son gilet.

— On l'a récitée ! me crient quelques voisins obligeants.

Décidément, j'ai dormi. On s'endort donc comme cela sans s'en apercevoir ? Il faut le croire.

(A. Sussre.)

Un sous-secrétaire d'Etat, invité par quelques députés et des membres du conseil municipal à assister à un banquet qui aura lieu le 4 septembre, à Paris, a décliné toute possibilité de pouvoir accepter cette invitation.

A l'occasion de cet anniversaire du 4 septembre, célébré par les républicains et par les Prussiens, un journal officieux de Berlin, la Post, vient de publier un article en termes peu bienveillants pour la France.

Le gouvernement n'est pas sans inquiétude au sujet de la conduite que vont tenir un certain nombre de déportés, dès leur rentrée en France. Quelques-uns, notamment, cédant aux pressantes sollicitations de leurs amis, ont promis de se rendre au congrès ouvrier de Marseille, où l'on profitera de leur présence pour traiter bien des questions brûlantes.

En outre, le gouvernement a été informé que les radicaux de Marseille saisiront cette occasion pour offrir quelques palmes triomphales « aux martyrs » de la Commune.

Les autorités ont, paraît-il, reçu des instructions secrètes pour réprimer les expansions de la joie radicale.

Le Figaro a reçu les renseignements suivants sur M. Engelhard :

« M. Engelhard, avocat à Strasbourg au moment du siège, n'attendit pas que l'investissement fût complet pour sortir de la ville. Il laissa ses compatriotes recevoir bombes et obus et alla solliciter auprès du gouvernement de la Défense nationale la place de maire de Strasbourg qui lui fut accordée.

« Le 14 septembre, la commission municipale prit une résolution à l'égard de ceux qui avaient déserté leur poste au moment du danger.

« Vous savez, dit M. Schnoegans à ses collègues, qu'un trop grand nombre de nos concitoyens ont quitté Strasbourg quand la situation de la ville est devenue critique. Parmi eux, il en est beaucoup qui avaient des fonctions publiques ou une situation personnelle qui leur imposaient le devoir de demeurer au milieu de nous. En quittant leur poste au milieu du danger, alors que nos femmes et nos enfants n'abandonnaient pas leurs foyers, ces citoyens ont mal mérité de Strasbourg ; je demande que la commission le déclare par une délibération formelle. »

Le lendemain, l'affiche ci-dessous était placardée :

« La commission municipale de Strasbourg,

« Considérant que, dans les circonstances critiques où se trouve la cité de Strasbourg, le poste de chaque citoyen est à Strasbourg ;

« Considérant que, depuis le commencement de la guerre, et plus particulièrement depuis la bataille de Froeschwiller, un certain nombre de citoyens, que leur position devait faire rester à Strasbourg, ont lâchement abandonné leurs concitoyens pour mettre en sécurité leurs personnes ;

« Considérant que des exemples doivent être statué ;

« Déclare :

« Les individus valides qui, sans raison majeure, ont quitté Strasbourg depuis l'ouverture de la guerre, sont déclarés indignes de remplir aucune fonction publique. »

Conclusion :
M. Engelhard peut, à son aise, débaptiser les rues de Paris, mais si Strasbourg redevient jamais ville française, on n'y verra certes pas de rue Engelhard.

L'EXCOMMUNICATION RÉPUBLICAINE.

Il paraît que l'article 7 est devenu un dogme indiscutable et que l'infaillibilité de ses promoteurs est tellement constatée qu'on peut à bon droit considérer comme coupable du crime de lèse-République tous ceux d'entre les républicains qui n'acceptent pas sans discussion cet article.

Quiconque ne s'incline pas devant le projet illibéral et perturbateur de M. Ferry est aussitôt excommunié, et jeté hors de l'assem-

blée des fidèles de la République par toute la presse opportuniste. C'est un moyen simple, habilement mis en œuvre pour arriver à intimider les députés, les sénateurs, voire même les ministres, qui montreraient quelque velléité d'insubordination aux volontés toutes puissantes et despotiques des maîtres du moment.

Il y a quelques jours, M. Ribot, député républicain du Pas-de-Calais, s'est vu excommunié par quelques électeurs de sa circonscription réunis pour la circonstance en assemblée plus ou moins nombreuse. Au lieu de considérer pour ce qu'elle valait la lettre qui lui apprenait le mécontentement des radicaux, M. Ribot, effrayé des foudres qui grondaient sur sa tête, a tenté de s'excuser, dans une réunion publique tenue à Saint-Pierre, en protestant de son amour pour la République. On l'a écouté assez favorablement, et il est permis de croire qu'il a, sinon apaisé la colère des radicaux, du moins obtenu gain de cause auprès de la majorité de ses électeurs. Seulement, cette victoire ne le sauvera pas de l'excommunication lancée par les journaux et la coterie opportuniste qui, de Paris, dirigent les électeurs.

Après M. Ribot, voici venir M. Deusy, maire et député d'Arras. Celui-ci n'a pas été désapprouvé par ses électeurs, mais le bruit a couru qu'il avait reçu sous son toit M. Turquet, son ami, et membre du gouvernement.

Naturellement, les partisans de l'article 7 ont profité de l'occasion pour faire face de deux côtés à la fois.

Un sous-secrétaire d'Etat aurait eu l'audace et l'inconvenance de loger chez un adversaire de l'article 7. Il y aurait dans ce fait un cas de crise ministérielle. Si M. Turquet avait logé chez un communal, retour de Nouméa, passe encore, mais chez un républicain adversaire de l'article 7, cela dépasse toutes les bornes opportunistes. M. Deusy n'est-il pas un excommunié ?

M. Turquet a sans doute compris, ou ses amis ont compris pour lui, la gravité de la situation, car le lendemain du jour où ces accusations effrayantes étaient portées contre lui, le Siècle, le Rappel et la République française publiaient une note déclarant que le sous-secrétaire d'Etat n'était même pas allé à Arras.

Voilà donc M. Turquet absous, mais l'occasion était bonne pour faire connaître urbi et orbi l'excommunication de M. Deusy.

Ainsi, que Messieurs les républicains « se le tiennent pour dit » (style officiel), s'ils ne sont pas avec M. Ferry, ils sont contre lui, et par conséquent, on les jettera par dessus le bord du vaisseau de la République qui porte l'article 7 et sa fortune.

Voici encore un exemple remarquable de l'intolérance si familière aux républicains.

M. le comte de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin, après avoir eu le malheur de s'inféoder au parti démocratique, a retrouvé son indépendance et sa foi religieuse en votant au Conseil général de l'Aisne contre l'article 7 de la loi Ferry.

Sur cette question de liberté, les républicains sont divisés, et certes il doit être permis de voter pour la liberté, sans déroger au principe républicain.

Eh bien, telle est l'intolérance de sectaires qui croient représenter la France aujourd'hui, qu'il s'est trouvé un journal pour écrire les lignes suivantes : « Après les déclarations si nettes de M. le ministre des affaires étrangères au banquet de Laon, M. de Saint-Vallier doit comprendre que sa conscience ne peut lui permettre de servir un gouvernement auquel il est hostile. »

On peut, sur une question religieuse, ne pas penser comme M. Waddington, sans être hostile au gouvernement.

Si M. de Saint-Vallier est catholique, il ne peut penser comme M. Waddington, qui est protestant.

LE PEUPLE.

Il en est des vérités comme de certaines personnes : elles sont toujours jeunes. Voici une définition du peuple qui date de 1832 ; elle n'a pas vieilli et elle est plus vraie que jamais :

Je suis tout et je ne suis rien ;
Je fais le mal, je fais le bien ;
J'obéis toujours quand j'ordonne,
Je reçois moins que je ne donne ;
En mon nom on me fait la loi,
Et quand je frappe, c'est sur moi.

Etranger.

ANGLETERRE. — Londres, 1^{er} septembre. — Lord Chelmsford, de retour du Cap, a été reçu en audience privée par l'impératrice Eugénie. Il lui a remis l'épée que portait le Prince impérial, qui avait été prise par les Zoulous, et que le roi Cettwayo a rendu.

L'entrevue a été des plus émouvantes.

Londres, le 2 septembre. — Les négociations les plus actives se poursuivent entre le cabinet de Saint-James et la Russie relativement au Turkestan. Pendant ce temps, les relations britanniques avec la Perse deviennent de plus en plus désagréables pour le schah, qui aurait pris des engagements avec le Foreign-Office.

Le colonel Brown, rappelé de Mandalay, sera envoyé à Hérat en qualité de résident anglais.

L'expédition contre Thebaw de Birmanie est décidée. Plusieurs journaux anglais annoncent que ce Néron birman, ivre de vin et de débauche, avait eu la prétention de réclamer le Kerannee de l'Est à la Grande-Bretagne. C'est une erreur. Il n'a rien réclamé du tout et s'est contenté d'insulter l'agent anglais en lui interdisant l'entrée de son palais. D'ailleurs, on est persuadé que les soldats de Thebaw acclameront les soldats anglais qui viendront les débarrasser du ministre qui devrait les gouverner, mais néglige de le faire.

ALLEMAGNE. — Berlin, 2 septembre 1879. — La mission du général Manteuffel a échoué. Le czar, tout en conservant un profond respect pour l'empereur Guillaume, est très-courroucé du langage de la presse allemande envers la Russie et des insinuations qu'elle fait en ce qui concerne la Chine, qu'elle excite contre les russes.

Le czar refuse de renouer la triple alliance et demande des explications formelles sur l'entrevue de Gastein.

Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de fixer la situation quant aux grades à conférer aux engagés conditionnels convoqués comme réservistes.

Voici les dispositions de la circulaire ministérielle :

« 1^o Le grade de sergent ou de maréchal-logis sera conféré, dès leur arrivée au corps, à tous les hommes engagés conditionnels qui, ayant la note très-bien à l'expiration de leur année de service, se trouveront, à ce titre, admis à concourir pour un emploi de sous-lieutenant de réserve et n'ont pas, pour un motif quelconque, étranger toutefois à toute considération et honorabilité personnelle, été mis en possession de cet emploi, ou même n'ont pas pris part au concours ;

« 2^o La même mesure sera prise, au lieu de la période d'instruction, à l'égard des caporaux ou brigadiers qui auront fait preuve d'aptitude et seront jugés capables de bien remplir les grades de sous-officiers ;

« 3^o Enfin, on nommera caporaux ou brigadiers, à la même époque, les engagés conditionnels qui, ayant obtenu à leur examen de fin d'année la note bien, ou la note moyenne équivalente, auront été jugés aptes à remplir des emplois. »

Le ministre termine en insistant pour que les nominations à faire dans les deux dernières catégories d'engagés conditionnels ne soient effectuées qu'en faveur de sujets dont l'aptitude a été bien constatée.

La série des grandes manœuvres de l'armée française commence aujourd'hui, 3 septembre, pour les manœuvres de cavalerie, effectuées sous les ordres du général de Galliffet, pour la 1^{re} et la 4^e division de cavalerie. Ces manœuvres auront lieu dans le département de Seine-et-Marne. Elles seront effectuées par 48 escadrons et 6 batteries. Il y aura deux périodes.

Première période, du 3 au 14 septembre : Manœuvres d'escadron, de régiment, de brigade et de division. La 1^{re} division entre le Grad-Morin, le Petit-Morin et l'Aubelin ; la

1^{re} division entre le Loing, de Nemours à Le-pizé, le Lunain d'Epizé à Neuville, et la route de Neuville à Nemours.

En exécution des ordres du général Gresley, tous les officiers qui font partie de l'École supérieure de la guerre viennent d'être détachés dans les divers régiments appelés à prendre part aux grandes manœuvres d'automne.

Pour la première fois, l'armée territoriale va être convoquée en Algérie. La convocation portera sur 5,279 hommes, et la dépense totale qu'elle occasionnera s'élèvera à la somme de 186,130 fr.

Les 5,279 hommes se décomposent en 498 officiers et 5,084 sous-officiers, caporaux et soldats.

On habite en ce moment les soldats à un nouvel exercice de tir.

Autrefois, le tir s'exécutait à différentes distances sur des cibles absolument immobiles. Il en résultait qu'à la guerre, le but du tireur étant essentiellement mobile, un bon tireur de garnison se trouvait souvent un médiocre tireur de guerre.

Pour obvier à cet inconvénient, on a eu l'idée de substituer aux cibles immobiles des cibles mobiles. Ces cibles sont rectangulaires et présentent une largeur de 80 centimètres sur une hauteur de 2 mètres. Elles sont animées d'un mouvement de droite à gauche et de gauche à droite. Le tir exécuté sur elle a lieu à une distance de 150 mètres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil général de Maine-et-Loire.

SESSION D'AOUT 1879.
(Suite.)

Sur les propositions de M. Oriole, le Conseil général vote 1,000 fr. pour l'Orphelinat de Saint-Joseph de Saumur, et délègue à la commission le droit de statuer sur les demandes de bourses.

Le Conseil vote un crédit de 500 fr. pour aider les commissions nommées dans les frais nécessaires pour opposer à l'invasion du phylloxera.

La commune de Varrains demande l'autorisation d'employer une portion de ses prestations sur les chemins ruraux.

Sur les conclusions de M. Guionis-Joubert, qui expose que cette commune n'a voté que 2 journées de prestations au lieu de 3, qu'une journée est employée à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires, et que l'autre journée n'est que suffisante pour l'entretien du chemin de grande communication n° 50 qui est très-fréquenté, cette demande n'est pas accueillie.

Sur le rapport de M. Arnous-Rivière, le Conseil général fixe ainsi qu'il suit le tarif de conversion en argent des journées de prestations :

Journée d'homme,	1 f. 50
— de cheval,	1 50
— de bœuf d'attelage,	0 60
— de vache d'attelage,	0 50
— d'âne,	0 50
— de voiture ou charrette attelée d'un âne,	0 50
— de toute autre voiture ou charrette,	1 50

M. Bruas propose au Conseil de voter les centimes additionnels suivants :

Pour les dépenses départementales ordinaires, 37 c.

Pour les dépenses départementales extraordinaires, 17 c.

Ces centimes sont votés.

M. Grignon communique au Conseil le rapport de M. le préfet au sujet de l'augmentation des brigades de gendarmerie. Les vœux précédemment émis sont renouvelés dans l'ordre déjà fixé par le Conseil général.

La commission propose également de persister dans la demande d'établissement d'une brigade à la Croix-Verte de Saumur.

M. Abellard ne la croit pas utile et demande une enquête.

Cette demande, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. Benoist demande si le vote que l'on vient d'émettre a pour conséquence, dans le cas où la brigade de la Croix-Verte serait créée, d'obliger le département à construire une caserne pour l'y installer.

M. le président dit que c'est seulement un vœu émis par le Conseil ; il n'implique pas d'obligation ; car, avant la création de cette brigade, le Conseil sera consulté par le ministre sur ce qu'il veut faire.

Sur le rapport de M. Benoist, le Conseil vote les crédits suivants :

Société des courses d'Angers,	2,500 fr.
— de Saumur,	1,200 fr.
— de Cholet,	1,000 fr.

Pour les courses locales au trot, 1,700 fr., répartis entre les comices de Pouancé, le Lion-d'Angers, Chemillé et Beaupreau.

M. Benoist termine son rapport sur la situation du dépôt d'étalons, en disant que des réclamations se sont produites au sujet de la qualité de certains chevaux, notamment en ce qui concerne l'étalon placé à Saumur, il prie M. le préfet de transmettre sa réclamation au ministre de l'Agriculture.

M. Bury confirme, par des détails, la réclamation relative à l'étalon de Saumur.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Chevalier, rapporteur de la commission des chemins de fer, examine les différentes questions exposées par le rapport de M. le préfet. La première est celle relative au tracé du chemin de fer de Fayé à Chalonnes.

En ce qui concerne la ligne de Saumur-Château-du-Loir, dit le rapporteur, le Conseil d'arrondissement de Saumur, les Conseils municipaux d'Allonnes et de Brain-sur-Allonnes, ainsi qu'un grand nombre d'habitants, demandent dans le tracé un changement qui ferait passer la voie ferrée par Allonnes et Villeberrier. Le Conseil appelle sur ce point l'attention de l'administration supérieure.

Le Conseil émet le vœu que les gares de Saint-Cyr-en-Bourg et de Chacé-Varrains soient ouvertes à la télégraphie privée, que les chemins de fer de l'Etat réduisent leurs tarifs qui, en tout cas, ne devraient pas être supérieurs à ceux des grandes compagnies.

Le rapporteur donne ensuite lecture des vœux émis par le Conseil à la session d'avril, et il renouvelle tous ceux qui n'ont pas obtenu encore satisfaction.

Il demande par conséquent que l'Etat classe dans le réseau d'intérêt général :

- 1° De Chalonnes à la limite de la Loire-Inférieure, par Beaupreau et par ou près Montrevault ;
- 2° De Cholet à Beaupreau ;
- 3° D'Angers à la ligne de Saumur à La Flèche, par ou près Beaufort ;
- 4° De la Possonnière à Segré ou Pouancé ;
- 5° De Saumur à Cholet ;
- 6° De Baugé à Noyant.

M. Grimoux donne lecture des vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Baugé, qui demande la prompt exécution des lignes classées : de Saumur à La Flèche, de Noyant à Château-du-Loir et de La Flèche à Angers par Durtal.

Il exprime le regret que le chemin de fer de Baugé à Angers par Beaufort ne soit point encore exécuté, et il le recommande au Conseil général.

Tous ces vœux sont approuvés par le Conseil, qui adopte toutes les conclusions de la commission des chemins de fer.

Sur la proposition de MM. les ingénieurs, le Conseil vote divers crédits pour l'amélioration de diverses routes, entr'autres 5,400 francs pour la route n° 14, traversée de Genes.

Sur les conclusions de M. de Maille, le Conseil fixe le répartition pour 1880 des contributions directes entre les arrondissements.

Le principal des contributions pour l'arrondissement de Saumur est fixé ainsi qu'il suit :

Fonciers, 554,275 fr. ; personnelle mobilière, 113,359 fr. ; portes et fenêtres, 82,479 francs. (A suivre.)

Brain-sur-Allonnes. — Un incendie s'est déclaré, l'autre semaine, au domicile du sieur Maurice Loiseau, fermier. Environ cent gerbes de blé et plusieurs charretées de graines et de fourrages divers ont été la proie des flammes.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont estimées à environ 2,800 fr., 800 fr.

pour le fermier et 2,000 fr. pour le propriétaire, M. David Delanoue, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

On croit que la cause de cet incendie n'est autre chose qu'une étincelle sortie de la cheminée d'une machine à battre qui fonctionnait au moment où le feu a éclaté.

Vernantes. — Le 28 août dernier, dans l'après-midi, un malfaiteur s'est introduit, en brisant un carreau de vitre, au domicile du sieur Lemoine, propriétaire à Vernantes, et y a soustrait, au préjudice de la nommée Augustine Delalande, domestique de ce dernier, une somme de 1,800 francs, fruit du travail d'une quinzaine d'années.

De là il a pénétré également avec effraction chez un voisin, le sieur Auguste Lefèvre, journalier, et y a volé encore 107 fr. environ.

On soupçonne un étranger de passage, qui avait été remarqué rôdant aux environs, d'être l'auteur de ces deux vols. (Patriote.)

ANGERS.

Tout le monde connaît à Angers, dans la rue Plantagenet, la maison Cossé, dont le balcon est orné de deux grands lévriers supportant une croix d'honneur.

Avant-hier, vers cinq heures, M^{me} Lafèche, locataire de la maison, se trouvait sur ce balcon, lorsque tout à coup la pierre qui était sous ses pieds se détacha subitement. M^{me} Lafèche fut précipitée dans la rue d'une hauteur d'un étage.

Par un hasard extraordinaire et des plus heureux, la victime de cet accident n'avait rien de brisé, et aujourd'hui nous apprenons que son état n'inspire aucune inquiétude.

Au moment où la pierre se détachait de la maison, M. Mallet, marchand de charbon, passait sur le trottoir, il a été frôlé par les débris du balcon, mais heureusement sans être atteint. (Courrier d'Angers.)

Le vrai « Mignon ». — Nous avons annoncé l'arrestation de Jules Mignon à Bourg. Il est certain que c'est bien le Mignon de Champniers qui est actuellement sous les verroux, et qui doit être de retour depuis hier à la prison de Poitiers.

La semaine dernière, un homonyme de notre évadé a été écroué à Cloyes, près Château-du-Loir. Ce n'était donc pas le bon... Mignon que les gendarmes avaient saisi.

Mais voilà qu'un nouveau Mignon, se donnant les noms de baptême de Emile-Marin, né dans le département du Finistère surgit à Marmande (Gers), et celui-ci porte également, entre le pouce et l'index de la main gauche, une cicatrice qui est le signe particulier devant distinguer notre Jules des autres Mignon. Et ce qui est plus singulier encore, c'est qu'en interrogeant le Mignon de Marmande, il a déclaré avoir appris les prouesses de son homonyme alors qu'il se trouvait lui-même dans une ferme du département de la Vienne.

Comme on le voit, le cas est assez embarrassant pour la gendarmerie, et tous les Mignon qui voyagent sur la terre et sur l'onde doivent éprouver une certaine inquiétude à déclarer leur nom en public.

SAINT-NAZAIRE.

La grève des laitères. — N'est-ce pas un charmant titre d'opérette, capable de séduire un faiseur de livrets ? Jugez-en par la mise en scène : la scène se passe à Saint-Nazaire ; le théâtre représente la place des Laitères. Au lever du rideau, chœur des laitères protestant contre la mise en ferme des droits de place qu'on leur impose.

Jusqu'à présent, ces droits étaient perçus en régie, et les laitères payaient sans trop murmurer ; mais le nouveau fermier a changé tout ça et nos laitères, poussées à bout, ont déclaré que, d'ici un mois, pas une goutte de lait n'entrerait à Saint-Nazaire. Des grévistes déléguées sont chargées du soin d'inspecter les routes et de veiller à l'exécution du pacte.

Faits divers.

Un Arabe bien connu de tous nos officiers de l'armée d'Afrique, Sidi-Mustapha-Ben-Ahris, qui fut le secrétaire particulier du

maréchal Bugeaud, vient de mourir, aux environs de Laon, à l'âge de soixante-deux ans.

Sidi-Mustapha s'était dévoué corps et âme au maréchal Bugeaud ; de plus, il a rendu, en maintes circonstances, de très-grands services à nos troupes. Il se considérait comme un « Français de France ».

« Ne vous fiez jamais, disait-il à son maître, ni à la promesse ni à la parole d'un Arabe. » Le maréchal Bugeaud fit souvent son profit de cette recommandation.

On lit dans le *Novelliste de Rouen* :

« Notre colonie de fonctionnaires, à Rouen, s'est augmentée d'une personnalité qui tient une place considérable dans la littérature moderne.

Depuis deux mois, M. Mario Uchard, l'auteur de la *Prammina*, est nommé entrepreneur de tabacs à Rouen. »

L'ordinaire servi en mer à MM. les commandants rapatriés par les navires de l'Etat est celui-ci :

Déjeuner. — Une tasse de café au lait ou une soupe, au choix des passagers.

Dîner. — Soupe tous les jours, 200 grammes, un jour, bœuf conservé, 250 grammes, un jour, lard salé, 200 grammes, un jour, mouton conservé.

Le vendredi, le lard est remplacé par 214 grammes de morue.

400 grammes de légumes tous les jours, soit frais (pomme de terre, ail ou oignon), soit conservés, soit secs.

Souper. — Un jour thé au lait et beurre et fromage. Un jour thé au lait avec un œuf. Un jour thé au lait avec 125 grammes de jambon.

Pour les passagers qui le demandent, on remplace le thé par une soupe ou par 25 centilitres de vin, le lait par 5 centilitres d'eau-de-vie versée dans le thé. Le pain doit être cuit tous les jours et délivré à tous les repas, sur le pied de 750 grammes par jour. Quand les circonstances le permettent, la viande conservée est remplacée par de la viande fraîche, à raison de 250 grammes par ration. Il est délivré au minimum 3 litres d'eau par jour et par personne, en dehors de l'eau nécessaire à la cuisson des aliments.

C'est une étude bien intéressante et qui témoigne au plus haut degré en faveur de l'intelligence des animaux, que celle de l'orang-outang récemment arrivé au Jardin d'Acclimatation.

Ce singulier personnage retourne son matelas et fait son lit, s'y couche et s'enveloppe de couvertures tout comme ferait le premier homme venu.

Le matin, il lave le plancher de sa cage avec un chiffon trempé dans l'eau ; il a même une supériorité sur bon nombre de nos semblables, c'est qu'il se lave tous les jours les mains et la figure.

Il tient une cuiller et une fourchette, boit dans un verre, ouvre et ferme une porte.

Dites après cela, avec Descartes, que les bêtes n'ont pas d'esprit.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucluse, M. MARCHEL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Marchel*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année. Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements : 60 cent.

En vente : Aux Bureaux de l'*Univers Illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber ; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

Incomplet Eau de Toilette, sans Acide ni Vinaigre

COSMYDOR

Paris, 25, rue Bergère. Se vend partout 1/50 le flacon.

**VUE GÉNÉRALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Caré N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 54 matin.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —	9 11 —	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 —	
12 15 soir.	3 35 —	4 46 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 85			Crédit Foncier colonial	435			Canal de Suez	723 75	3 75	
4 1/2 %	85 70			Crédit Foncier, act. 500 f.	890	12	50	Crédit Mobilier esp.	1183		
5 %	115 97			Obligations foncières 1877	388 50			Société autrichienne	593	1 25	
Obligations du Trésor	117 40			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705	3	75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338			Crédit Mobilier	697 50	18	25	Orléans	385 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	1	50	Crédit foncier d'Autriche	677 50	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée	384 25		
— 1865, 4 %	538			Est	735			Est	384		
— 1869, 3 %	412			Paris-Lyon-Méditerranée	1167 50	10		Nord	389		
— 1871, 3 %	408 50			Midi	887 50	7	50	Ouest	386		
— 1875, 4 %	527			Nord	1489			Midi	382 50		
— 1876, 4 %	529			Orléans	1182 50	1	25	Paris (Grande Ceinture)	390		
Banque de France	3160			Ouest	790			Paris-Bourbonnais	384 50		
Comptoir d'escompte	857 50			Compagnie parisienne du Gaz	1930			Canal de Suez	577 50		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	615						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — omnibus-milieu.	
8 — 56 — — — — — omnibus-milieu.	
1 — 25 — — — — — soir, — — — — —	
3 — 32 — — — — — — — — —	
7 — 15 — — — — — — — — —	
10 — 37 — — — — — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-milieu.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — omnibus.	
12 — 40 — — — — — soir, — — — — —	
4 — 44 — — — — — omnibus-milieu.	
10 — 48 — — — — — omnibus-milieu.	
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 50.	

Commune d'Artannes.

ACQUISITION DE TERRAIN
Pour construction d'un chemin vicinal.

Par un acte, en date du six mars mil huit cent soixante-dix-sept, approuvé par M. le Préfet de Maine-et-Loire le huit septembre de la même année, et enregistré, M. Boutin, maire de la commune d'Artannes, agissant en qualité de maire de ladite commune, a acquis de M. Gerbier, René, représentant les habitants du village de la Motte et du hameau de Poitou, moyennant la somme de sept cent trente-cinq francs, une parcelle de pré, d'une contenance de dix ares cinquante centiares, située dans le marais de la Motte, ladite parcelle destinée à être occupée par le chemin de petite communication n° 5, de Saint-Just à la Motte. (458)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

BELLE ET VASTE MAISON
A l'AMABLE,
Au bourg de Chenetulle-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : **BELLE FERME** de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SÉNIL, notaire à Longué. (319)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON ET JARDIN
Présentement,
Place du port Saint-Nicolas, n° 31.

S'adresser audit notaire ou à M^e BOUCHER, rue Beaupaire, n° 41.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE
Présentement,
Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINÉBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A LOUER

Présentement,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

Présentement,

GRANDE ET BELLE CAVE
Hors d'inondation,
Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

D'occasion,

VICTORIA PRESQUE NEUVE
Très-légère,
S'attelant à un ou à deux chevaux,
20 voitures au choix.
S'adresser à VASSEUR, carrossier, à Saumur. (434)

A VENDRE

UNE CHIENNE ÉPAGNEULE
Bien dressée.
S'adresser au bureau du journal.

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES
demande un agent général
pour l'arrondissement de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages avantagés; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse. On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres.

NOTE.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 302, rue Richelieu, Successeur de BROU.

A VENDRE

UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau.
S'adresser à M. MAHET, cantinier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne), par Fontevraut. (454)

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, robe blanche et marron.
S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTES

M. GABORIT demande un apprenti.

ON DEMANDE UN HOMME, assez jeune, connaissant bien la comptabilité.

Inutile de se présenter sans de bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 41 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes
CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaupaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Goddet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,